

COMMUNE DE SEUIL D'ARGONNE
CONSEIL MUNICIPAL
Du 31 03 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente et un mars, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de Seuil d'Argonne étant assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel COLIN, Maire.

Etaient présents : M. Colin, C. Teinturier, V. Lombart, F. Boutillier, E. Azzalini, Y. Gallois, E. Schaeffer, T. Cardot, MR esperez, J. Pinet, JM Denis

Absents excusés : G. Pirot (donne pouvoir à J.M Denis), S. Gauthier (donne procuration à F. Boutillier), MC George (donne procuration à C. Teinturier)

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, E. Schaeffer, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Vote du budget prévisionnel "Le Calvaire"

Délibération N°19

Le budget du Lotissement Le Calvaire Avait été voté en déséquilibre le 13 avril 2017 pour le fonctionnement. La trésorerie demande à le modifier comme suit afin de l'équilibrer :

Chapitre 70 – article 7015 (vente prévisionnel de terrains aménagés) : +20715,81 €

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2017 du Lotissement Le Calvaire.

Enquête publique sur le projet "Eoliennes de Rembercourt

Délibération N°20

Projet d'implantation d'un parc d'éoliennes à Rembercourt/Sommaines (Société Cadran):

La commune de Seuil d'Argonne étant dans le périmètre réglementaire prévu par la nomenclature des installations classées, cette dernière doit formuler un avis sur ce projet. Une enquête publique a été réalisée. Aucune remarque n'a été formulée. Le conseil décide donc :

- 10 pour
- 3 abstentions
- 1 contre

Avis favorable

Attribution subvention à une association

Délibération N° 21

Demande de subvention reçue de la part de l'ASCC (club de foot) :

Le dossier ASCC n'étant pas complet la subvention n'avait pas été allouée au club. Ce dernier ayant fourni les pièces manquantes, le conseil municipal décide donc à l'unanimité d'octroyer une subvention de 600 euros à l'ASCC.

Attribution d'un bon d'achat à la secrétaire de mairie

Délibération N°22

Monsieur Le Maire propose qu'à l'occasion de la naissance du petit Lino, la commune offre à Madame Lisa Gambino, sa maman et notre secrétaire de mairie un chèque cadeau d'une valeur de 150 €. Après délibération le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur Le Maire

Modification des tarifs de pêche de l'étang communal

Délibération N°23

Modification des tarifs de pêche en vigueur pour l'étang communal. Ces modifications ont pour but de :

- Créer un tarif de groupe, notamment destiné aux associations, centres de vacances et d'accueil. Groupe de 10 à 20 personnes : 80 € la journée.
- Favoriser la pratique de la pêche aux jeunes (-18 ans) résidants la commune en fixant le prix à la journée à 4 € au lieu de 8 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal par 12 voix pour et 2 contre adopte le nouveau tarif.

Approbation du nouveau nom de la Codecom

Délibération N°24

Dans le cadre de la fusion des Communautés de Communes de Triaucourt - Vaubecourt et Entre Aire et Meuse, il convient de trouver un nouveau nom à la nouvelle entité. Réunie en conseil communautaire le 11 avril 2017, celle-ci a adopté le nouveau nom de "Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne". Cette décision doit être confirmée par toutes les communes de la nouvelle communauté.

Le conseil Municipal après délibération approuve avec 13 voix pour et 1 abstention ce nouveau nom.

Fin de la séance.